



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE  
SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Nombre de Membres.	de
Afférents au Conseil : 19	au
En Exercice : 16	
Qui ont pris part à la délibération : 19	

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Faubourg du Sers, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MME ANGUITA Nathalie, MME FEYT Roselyne, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, MME CLUZEL Céline, M. BETH Alexandre, M. JOUBERT Julien, MME ROMEO Pascale, MME VAN EST Sylvie.**

**EXCUSES :**

**MME MIGNOT Albane pouvoir à M. BIRELOZE Laurent  
M. PUYDEBOIS Yves pouvoir à MME VAN EST Sylvie  
MME. BRATINA Maja pouvoir à ROMEO Pascale**

**Date Convocation :  
26/03/2021.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :  
26/03/2021**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline  
Approbation à l'unanimité du PV en date du 23/03/2021**

21-

**OBJET : Vote des subventions aux associations 2021.**

M. Fatras expose à l'assemblée délibérante les demandes de subvention des associations pour l'année 2021, et explique que la commission associations a tenu compte des charges fixes mais aussi des animations qui ont été maintenues. M. Fatras explique pourquoi et en concertation avec le président du comité des fêtes M. Monot ils ont alloué une subvention de 1 000€. Le comité ne fera que deux manifestations en 2021, l'année dernière la dépense a été faite uniquement pour le feu d'artifices (3 500€), il lui reste donc une importante trésorerie.

Le FJEP perçoit une subvention de 14000€ en raison du nombre élevé d'adhérents, + de 400, de l'emploi de plusieurs professeurs rémunérés et de la volonté de reverser une partie des adhésions.

Mme Van Est demande des précisions sur la subvention attribuée au judo.

M. Fatras : il doit payer un professeur, et il a fait quelques activités en début de saison.

Pour le Livre d'Hiver, l'association devait financer la venue de plusieurs auteurs. Problème avec un auteur payé par l'école maternelle.

M. Fatras propose de mettre une réserve de 1 800€.

Pour répondre à Mme Vignaux sur les effectifs et les publics qui fréquentent les associations, M. Fatras a créé avec M. Algans un extranet.

Subventions aux associations				
Nom de l'Association	2020		2021	2021
	demande	proposition	demande	proposition
AICA	540,00 €	540,00 €	540,00 €	540,00 €
anciens combattants	750,00 €	750,00 €		500,00 €
APEM	1 000,00 €	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Archers de Montgiscard	1 400,00 €	1 400,00 €	900,00 €	900,00 €
Club de bridge	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Club Le Chardon	1 300,00 €	1 300,00 €	900,00 €	500,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Danceu'z	950,00 €	950,00 €	1 000,00 €	950,00 €
Ensemble vocal du Lauragais	900,00 €	950,00 €	900,00 €	900,00 €
Football club de l'Autan	3 300,00 €	3 300,00 €	3 400,00 €	3 000,00 €
FJEP	15 650,00 €	15 300,00 €	16 000,00 €	14 000,00 €
FNACA	150,00 €	150,00 €		150,00 €
GRS	750,00 €	800,00 €	750,00 €	750,00 €
Gymnastique volontaire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Judo Club de Montgiscard	2 000,00 €	1 700,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Livre d'Hiver	1 300,00 €	1 200,00 €	1 300,00 €	1 200,00 €
Maison des parents du Lauragais	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Montgiscard en fête	15 000,00 €	14 000,00 €		1 000,00 €
Tennis club	2 700,00 €	2 700,00 €	4 000,00 €	2 300,00 €
Caminarem	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	750,00 €	750,00 €		750,00 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle	610,00 €	610,00 €		610,00 €
Autres		1 500,00 €		1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 300,00 €</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>36 090,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>

Actuellement les effectifs des associations sont d'environ 1 800 personnes, 579 de Montgiscard, 1 000 des communes du Sicoval et 240 de l'extérieur.  
La majorité, 635, appartient à la classe d'âge des + de 50 ans.

Le montant des aides indirectes s'élève à 112 000 € (mise à disposition de personnel, de salles communales, de matériel, prêt de matériel, entretien) à valoriser dans un prochain bulletin municipal car l'accompagnement auprès des 32 associations n'est pas uniquement basé sur les subventions.

Mme Van Est : demander aux associations de participer aux frais d'entretien.

Mme Anguita : Belberaud fait payer l'occupation des salles par les associations et fait payer plus cher l'adhésion des non-résidents

M. Joubert parle de bonus de bonne conduite écologique à l'attribution de subvention. Sur quel critère ? Mais tous ne sollicitent pas une subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à la majorité et une abstention (M. JP Eychenne) le vote des subventions aux associations pour 2021.

22-

### **OBJET : Convention constitutive d'un groupement commandes opérateurs Telecom**

M. Decrette informe le Conseil Municipal que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le Sicoval propose de constituer un groupement de commandes pour le marché opérateurs télécom. L'AMO est représentée par le cabinet ETIC, qui propose des scénarios afin de réduire les coûts. Il s'agit de rationaliser les coûts car la commune

a géré au fil de l'eau et des besoins. Le résultat est un réseau peu cohérent avec de multiples LiveBox, Freebox donc multiples abonnements. Donc un coût annuel très élevé et non maîtrisé.

Mme Van Est, pense que l'on sera contraint de partir avec un opérateur, ce que réfute M. Decrette au regard de ladite convention car cette convention n'est qu'une étape.

L'article 5 de la convention dit : « chaque membre du groupement S'ENGAGE A COMMANDER, à l'issue de la procédure de passation, des prestations à hauteur de ses besoins ». Donc on n'a pas le choix de l'opérateur.

Mme Vignaux dit que l'on va dépenser 840 € pour rien. Dans la convention, il est dit « recueil des besoins », terme assez vague. S'agit-il de l'analyse précise de nos consommations, de notre réseau ? Oui pour M. Decrette.

Mme Anguita intervient et dit que rien n'a été fait depuis 5 ans sur la téléphonie, que l'équipe s'est engagée et qu'aucun élu n'a de temps à y consacrer.

M. Le Maire lit la convention et indique que le coordonnateur du groupement de commandes est le Sicoval. Il est chargé de procéder à l'organisation des opérations de sélection du prestataire dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune intègre le groupement de commandes « Marché opérateurs - télécom » coordonné par le Sicoval et signe la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la demande de la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention constitutive d'un groupement commandes opérateurs Telecom

23-

### **OBJET : Règlement intérieur des marchés nocturnes gourmands**

Comme l'année dernière les marchés nocturnes auront lieu. Les dates sont actées 7-14-21 et 28 juillet 2021, même si celles du 7 juillet semble prématurée en raison des conditions sanitaires actuelles

Le présent règlement a pour but de donner toutes les informations pratiques concernant son organisation : attribution d'emplacements, dépôt de candidature, (pièces à fournir), conditions de participation, sélection des d'exposants, frais et règlement, répartition des stands, permanence, police générale, installation/décoration/démontage, règlement en matière de vente des produits alimentaires, responsabilité, assurance, prise de vue, contestation, annulation et enfin communication.

Le montant des droits de place a été revu à la hausse pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement, on passe ainsi de 20€ à 40€ (37€ + 3€ frais déchets) pour les Food-trucks et 2,63 € le m linéaire + 2 € pour les autres exposants.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des marchés nocturnes gourmands.

*Information :*

*Avant la séance M. le maire a indiqué que le point sur le RI ALP est retiré et sera reporté au conseil du 29/04/2021.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.

01/04	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne		
3	M. PUYDEBOIS Yves	Mme. VAN EST Sylvie	
4	Mme. ANGUITA Nathalie		
5	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
6	M. DECRETTE Hugues		
7	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
8	Mme. BRATINA Maja	Mme ROMEO Pascale	
9	M. BIRELOZE Laurent	Mme. MIGNOT Albane	
10	Mme ROMEO Pascale		
11	M. GAIRIN Jean-Edouard		
12	M. JOUBERT Julien		
13	M. DALL'ACQUA Christian		
14	M. BETH Alexandre		

15	M. FATRAS Dominique		
16	Mme. CLUZEL Céline		
17	Mme. MIGNOT Albane		
18	Mme. PRIZZON Eliane		
19	Mme. VAN EST Sylvie		